



1002462803

DATE DEPOT :	2010-03-17
NUMERO DE DEPOT :	24628
N° GESTION :	1999B07494
N° SIREN :	422908798
DENOMINATION :	SOCIETE DES HOTELS PRINCE ALBERT - S H P A
ADRESSE :	33 AV GEORGES MANDEL 75116 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/01/01
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE NOMINATION DE PRESIDENT NOMINATION DE DIRECTEUR GENERAL

SOCIETE DES HOTELS PRINCE ALBERT - SHPA
Société par actions simplifiée au capital de 1 042 448 €
Siège social : 33 avenue Georges Mandel – 75116 PARIS
422 908 798 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA
PREMIERE DELIBERATION DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE EN DATE DU
1^{er} JANVIER 2010

L'an deux mille dix,

Le premier janvier à neuf heures,

- Monsieur Zulficarali JIWA,

- Madame Maherunnissa JIWA,

seuls membres du Conseil de surveillance de la Société désignés par décision des associés en date du 31 décembre 2009, se sont réunis au siège social en vue de constituer le bureau du Conseil et d'organiser la direction de la Société.

Tous les membres du Conseil de surveillance étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Assiste également à la réunion :

- Monsieur Alnoor JIWA.

Le Conseil, après en avoir délibéré, a adopté à l'unanimité les décisions qui suivent.

CONSTITUTION DU BUREAU DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nomination de la Présidente du Conseil de surveillance

Madame Maherunnissa JIWA est désignée en qualité de Présidente du Conseil de surveillance pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La Présidente est chargée de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

Madame Maherunnissa JIWA déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

La séance se poursuit alors sous la présidence de Madame Maherunnissa JIWA.



Nomination du Vice-président du Conseil de surveillance

Monsieur Zulficarali JIWA est désigné en qualité de Vice-président du Conseil de surveillance pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le Vice-président est chargé, en cas d'empêchement de la Présidente, de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

Monsieur Zulficarali JIWA déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

DIRECTOIRE

Nomination d'un Directeur Général unique

Le Conseil de Surveillance décide que le Directoire sera composé d'un Directeur Général Unique, en la personne de :

- Monsieur Alnoor JIWA demeurant 33 avenue Georges Mandel – 75116 PARIS,
nommé pour une durée de SIX ans, à compter de ce jour, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Monsieur Alnoor JIWA remplira également les fonctions de Président de la Société.

Le Directeur Général unique ainsi nommé, présent à la réunion, déclare accepter ces fonctions, et déclare en outre qu'il n'existe de son chef aucune interdiction ni incompatibilité à leur exercice.

Pouvoirs du Directeur Général unique

Le Directeur Général Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer et représenter la société dans la limite de l'objet social et de l'article 14.4 des statuts.

PRESIDENT DE LA SOCIETE

Le Conseil, à l'unanimité, désigne en qualité de Président de la Société :

- Monsieur Alnoor JIWA demeurant 33 avenue Georges Mandel – 75116 PARIS,

lequel, présent en séance, déclare accepter ces fonctions.

Conformément aux dispositions statutaires, le mandat de Président de Monsieur Alnoor JIWA s'exercera pour une durée de SIX ans à compter de ce jour, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Le Président est investi de tous les pouvoirs à l'effet de représenter la société à l'égard des tiers, de la diriger et de l'administrer, dans les termes de la loi et des statuts. Il assume également les fonctions de Directeur Général Unique.



POUVOIRS POUR FORMALITES

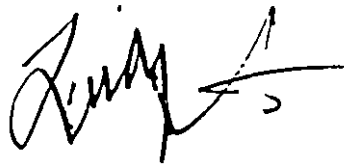
Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités que besoin sera.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
AU PROCES-VERBAL

Monsieur Zulficarali JIWA

Madame Maherunnissa JIWA

Monsieur Alnoor JIWA


JIWA